

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 26 mars 2024 à 17h30

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Présents : Mme Véronique Rumeau, M. Guy Fréby, M. Patrick Voisin, Mme Marie France Segard, M. Sébastien Loubes, M. Daniel Venoux, Mme Isabelle Porro, Mme Romane Combes, Mme Audrey Surre.

Procurations : Mme Estelle Delpon à M Guy Freby et M. Adrien Marrou à M. Sébastien Loubes.

Absents : M Anselme Bonnel.

ORDRE du JOUR :

- Approbation du précédent Conseil Municipal
- Désignation du secrétaire
- Décisions à prendre :
 - 1- Compte administratif
 - 2- Compte de gestion
 - 3- BP 2024
 - 4- SIVE : augmentation du montant mensuel de notre participation
 - 5- Subvention aux associations
 - 6- Validation du lancement de la procédure d'adressage autorisant le Maire à engager les démarches préalables à la mise en œuvre de cette procédure.
 - 7- Annulation de la délibération SDE esthétique BT Traverse RD11A s/p 12 « Stade » du 18 janvier 2024 et remplacement par la délibération suivante, nouveau montant 20 000€ au lieu de 8 500€ pris en charge par le SDE.
 - 8- Cotisation ANEM
 - 9- Lancement de l'opération « Villages fleuris » avec le Département.
 - 10- Emprunt relais 250 000€ réhabilitation de l'Ecole St Pierre de Dessus en salle multi activités et Maison de le Barguillère.
 - 11- Temps de travail
 - 12- Limites territoriales avec la commune de Brassac.

Points d'information des dossiers en cours :

- 1 Réhabilitation de l'école de Saint-Pierre-de Dessus en salle multi-activités et maison de la Barguillère.
- 2 Entretien des espaces publics.
- 3 Point sur les reprises de voirie dans le domaine communal.
- 4 PLUI H.

Questions diverses

Approbation du PV du Conseil Municipal du 18 janvier 2024

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0

Désignation du secrétaire : Daniel Venoux.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0

Délibérations à prendre :

1. **Compte administratif** : Présenté par M. Guy Freby, 1^{er} adjoint.

Madame le Maire quitte la séance, de manière à laisser M. Guy Fréby présenter de compte administratif.

Voir tableau joint.

Fonctionnement : Report	+ 73 190,51€	Investissement : Report	- 85 438,65€
Résultat clôture.	+ 172 046,85€	Résultat clôture	+ 39 232,27€

Résultat de clôture : 211 279,12€

M. Guy Fréby, après échanges soumet au vote les comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

2 **Compte de gestion** :

Madame le Maire présente le compte de gestion qui est strictement identique au compte administratif.

L'ensemble des rubriques comptables des budgets Fonctionnement et Investissement réalisé en 2023 est commenté par Madame le Maire au niveau des montants et des variations les plus significatives.

Pour rappel des chiffres :

- **Fonctionnement** :

Dépenses : 387 647,26€ Recettes : 486 503,60€ + excédent 73 190,51€ = 559 694,11€
Soit un excédent d'exercice de 172 046,85€

- **Investissement** :

Dépenses : 605 912,32€ Recettes : 645 144,59€
Soit un excédent d'exercice de 39 232,27€

Après échanges sur ces chiffres, le compte de gestion est soumis au vote, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023.**

3 **Budget Primitif 2024** :

Madame le Maire, suite à la réunion de la commission des Finances du 19 mars, propose d'approuver le projet de budget primitif de la Commune, exercice 2024.

Principaux chiffres :

Fonctionnement. Dépenses : 673 142,00€. dont 150 000,00€ virement section
Investissement

Recettes : 673 142,00€. dont 172 046,00€ excédent

A noter dans les contributions directes (323 652,00€) il n'est pas prévu d'augmentation de la commune.

Investissement. Dépenses : 909 360,00€.
dont 500 000,00€ bâtiments publics et 17 800,00€. Mat informatique du SIVE

Recettes : 909 360,00€
dont 250 000,00€. Emprunt et 310 241,00€ remboursement capital emprunt

Après vote du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

4 Augmentation du montant mensuel de notre participation au SIVE ::

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'augmentation de notre versement mensuel de 6800,00€ à 7121,00€ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'augmentation.

5 Subventions aux associations de la Commune :

ASB	250
Boule Verte	150
Cœurs Battants	300
Comité des Fêtes	3600
Chasse	200
<hr/>	
TOTAL	4500

Décision approuvée à l'unanimité du Conseil Municipal pour un total de 4 500,00€.

6 Validation du lancement de la procédure d'adressage :

Cette procédure de mise en place est imposée par la loi 3DS et son décret 08/2023, afin de revoir l'architecture de l'adressage des habitants de la Commune et pour améliorer la numérotation des immeubles ainsi que l'identification de des voiries. Madame le Maire propose de lancer la procédure et de prendre les contacts nécessaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

7 Annulation et remplacement de la délibération SDE esthétique BT Traverse RD11A s/p12 « Stade » du 18 janvier 2024 :

Le Conseil Municipal après en avoir discuté donne son **accord à l'unanimité sur l'annulation** de ladite délibération **et son remplacement** par délibération suivante d'un montant de 20 000,00€ au lieu de 8 500,00€ HT pris en charge par le SDE.

8 Cotisation ANEM :

La Commune étant classée en zone de montagne, le Conseil Municipal est d'accord pour adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) qui a pour objectif de fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et populations de Montagne.

La cotisation annuelle est de 182.37€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

9 Lancement de l'opération « Villages fleuris » :

Madame le Maire propose d'inscrire la commune au concours 2024 des « Villages fleuris » avec le Département de l'Ariège.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

10 Emprunt relais 250 000,00€ réhabilitation de l'école St Pierre de Dessus en salle multi activités et Maison de la Barguillère :

Dans le cadre du financement des travaux de ce projet en cours (Coût global : 473 K€), il est proposé au Conseil Municipal de valider un prêt de trésorerie « relais » de 250 000 € sur une durée de 24 mois au taux de 5.22 % afin d'anticiper la mise en place des concours sollicités principalement auprès du FEDER 169 K€, Etat 96 K€, Région 41 K€, CD09 70 K€.

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à la souscription de ce prêt relais.

11 Temps de travail :

Considérant que la loi du 6 août 2019 prévoit un retour obligatoire aux 1607 heures, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un agent travaillant à temps complet. Considérant l'avis du CST du Centre de gestion.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

12- Limites territoriales avec la commune de Brassac.

La commune de Brassac a été informée de ce sujet par courrier en 2022 et une réunion a eu lieu le 15 septembre 2023.

Le Maire fait part des problèmes posés par la gestion de l'espace Louis Rumeau en termes de sécurité, compte tenu de sa situation particulière en zone inondable et de sa localisation sur la commune de Brassac. A cette fin, **le conseil municipal approuve à l'unanimité une demande de modification des limites de la commune de St Pierre de Rivière et mandate le Maire pour solliciter l'administration préfectorale pour y remédier.**

Points d'information des dossiers :

1 **Réhabilitation de l'école de Saint-Pierre-de Dessus en salle multi-activités et Maison de la Barguillère :**

Les travaux se déroulent conformément aux prévisions. Nous participons à toutes les réunions de chantier et pouvons espérer désormais un achèvement des travaux avant les vacances estivales.

Il est proposé de constituer un groupe de travail afin de préparer une inauguration festive début septembre.

2 **Entretien des espaces publics :**

Les travaux concernant la voirie et l'amélioration du pluvial de Fouchard viennent de commencer et seront suivis par ceux prévus sur le chemin des Cimes.

Plusieurs autres interventions ponctuelles sont également prévues ou en cours afin d'améliorer la visibilité sur les routes et renforcer la sécurité.

A cet effet, la mairie sensibilise régulièrement les riverains à l'entretien de leurs parcelles.

3 **Point sur les reprises de voirie dans le domaine communal**

La commune œuvre en lien avec un géomètre et un cabinet spécialisé dans la rédaction des actes pour transférer dans le domaine public chaque fois que cela est possible certaines parcelles privées afin de régulariser des situations portant sur des emprises d'intérêt général. Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction ou déjà traités (Lotissement Surre, Place de Jean de Gaillard, nouvelle station de traitement des eaux usées, Le Pech, Chemin des Cimes...).

4- **PLUI-H**

Le conseil municipal est informé de l'avancement des études préalables à la mise place du PLUI-H conduites par la Communauté d'Agglomération du pays de Foix Varilhes. Des contraintes fortes nous sont imposées.

En effet, compte tenu des obligations en matière de réduction des espaces ouverts à la construction pour les 10 ans à venir (loi ZAN), des décisions difficiles s'imposeront à notre commune. Nous serons vigilants.

Questions diverses :

La maquette du prochain « Echo de St Pierre » est présentée au conseil et validée en vue d'une publication fin avril.


La « Foire de Printemps » aura lieu le 27 avril 2024 à St Pierre.

Visite préfectorale : Madame le Maire rend compte au conseil du bon déroulement de cette visite et de la satisfaction de l'ensemble des élus, des participants, des autorités préfectorales et de la députée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 19h45.

Le Secrétaire de séance :

Daniel Venoux



Le Maire

Véronique Rumeau

